

PAGE 1

◆ **Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé : Renforcement des capacités des membres sur les indicateurs d'analyse de politique salariale**

PAGE 2

◆ **Visite de prise de contact et d'échanges de la Directrice Générale du FAFPA au Patronat**

◆ **Formation sur la convention relative aux droits personnes handicapées et à la vie citoyenne**

PAGE 3

◆ **Validation de l'étude sur l'évaluation du manuel de police de l'environnement.**

◆ **La Direction Générale de l'ANPE au Patronat: les produits et services de l'ANPE**

PAGE 4

◆ **Le nouveau bourgmestre de la capitale rend une visite de courtoisie au Patronat**

◆ **Le modèle threshold 21 (t₂₁) pour soutenir la transition nationale vers l'économie verte**

PAGE 5

◆ **Consultation nationale pour l'élaboration de la phase II du projet Initiative Pauvreté – Environnement / Burkina (IPE/BF)**

PAGE 6

◆ **Protection sociale au Burkina : rencontre d'échanges avec le Premier Ministre**

◆ **Négociation de l'APE en Afrique de l'Ouest: De Accra à Banjul, une légère augmentation de l'offre d'accès**

PAGE 7

◆ **Campagne d'information sur le budget de l'État gestion 2013**

Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé : Renforcement des capacités des membres sur les indicateurs d'analyse de politique salariale



Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a organisé les 14 et 15 Mai 2013, dans la salle du Dialogue social sis à l'Immeuble Baoghin un atelier de formation des membres de la Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé (CMPNSSP) sur les indicateurs de la politique salariale.

Cet atelier a connu la participation des membres de la Commission ainsi que des représentants de l'administration en charge du travail.

La cérémonie d'ouverture placée sous la présidence du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), Monsieur Vincent ZAKANE qui avait à ses côtés Monsieur Birahima NACOULMA, Président du Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) et Monsieur Mamadou NAMA, Président de mois des Centrales syndicales a été ponctuée par le mot des partenaires sociaux suivi de l'allocution d'ouverture de Monsieur le Ministre en charge du Travail.

Dans son intervention au nom des partenaires sociaux, le Président du CNPB après avoir traduit toute sa gratitude au Ministre en charge du travail pour l'honneur de présider l'ouverture de l'atelier a rappelé que la Commission mixte paritaire de négociations salariales du secteur privé a à son actif, deux sessions de négociations générales. L'option pour les prochaines an-

nées serait d'aller vers des négociations sectorielles sous la supervision de la Commission à-t-il poursuivi. Aussi, a-t-il souhaité que la CMPNSSP puisse s'impliquer davantage dans l'accompagnement des efforts des partenaires sociaux pour le renforcement et l'adaptation des cadres juridiques de gestion des relations professionnelles eu égard à la dynamique évolutive du monde du travail.

Le Ministre ZAKANE a pour sa part salué l'initiative du Patronat Burkinabé pour l'organisation de cet atelier qui traduit la volonté des partenaires sociaux d'assoir ensemble les bases d'un dialogue franc et constructif en matière de négociations salariales.

C'est de manière légitime qu'il s'est réjoui de la tenue de l'atelier qui donne toute sa place à la négociation collective dans la fixation et la revalorisation des salaires minima. Monsieur ZAKANE a en outre tenu à saluer l'engagement des Partenaires sociaux à renforcer les capacités de la CMPNSSP avant de les encourager à poursuivre dans cette dynamique en vue de l'amélioration de la productivité des entreprises et des conditions de vie des travailleurs.

Les objectifs recherchés à travers cette formation étaient entre autres:

- D'améliorer les connaissances des membres de la CMPNSSP sur les outils d'analyse et de gestion de la politique salariale ;
- De dégager un consensus autour d'indicateurs pertinents permettant la fixation de barèmes de salaires qui prendraient mieux en compte l'évolution de la productivité, l'emploi, et les qualifications dans les différentes branches d'activités ;
- D'outiller les membres du comité technique paritaire de la CMPNSSP qui sont chargés de préparer les sessions de négociation sur la collecte des informations et données statistiques

sur l'environnement socioéconomique.

Il faut rappeler que les deux sessions de la CMPNSSP tenues en 2008 et 2012 ont été très difficiles en raison de l'insuffisance des capacités techniques de la CMPNSSP en matière de compréhension et d'analyse de l'environnement socio économique.

Le CNPB a commandité en 2011, une étude qui a proposée des indicateurs qui peuvent servir de référence



pour les négociations salariales. Il s'agit:

- De l'indice harmonisé des prix à la consommation ;
 - De la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée,
- Du taux de croissance économique du secteur privé.

Cet atelier devait permettre aux membres de la Commission de mieux comprendre le sens et la portée de ces indicateurs afin que les prochaines sessions de négociation soient plus aisées. Composée de 42 membres dont 21 membres travailleurs et de 21 membres employeurs, la Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé (CMPNSSP) a été créé en 2008 avec pour attributions de :

- fixer ou ajuster les salaires minima du secteur privé;
- accompagner les partenaires sociaux pour l'élaboration et la révision des conventions collectives, accords d'établissement, protocoles d'accords.

Visite de prise de contact et d'échanges de la Directrice Générale du FAFPA au Patronat Burkinabé



Le mardi 21 mai 2013, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu dans ses locaux la nouvelle Directrice Générale du Fonds d'Appui à la Formation et à l'Apprentissage (FAFPA) Madame Lucie TRAORE qui était accompagnée de deux de ses collaborateurs.

Cette visite qui intervient quelques semaines après sa nomination à la tête du Fonds se voulait être une prise

de contact avec les premiers responsables du Patronat Burkinabé.

Madame TRAORE a été reçue par le Président du CNPB Monsieur Birahima NACOULMA en présence des membres du CNPB, de la Secrétaire Générale et des responsables des services techniques du CNPB. Le Président du CNPB a souhaité la bienvenue à Madame la Directrice du FAFPA puis l'a remercié pour l'initiative de cette visite qui traduit tout l'intérêt qu'elle accorde à l'organisation patronale. Avant de lui laisser la parole, Monsieur NACOULMA a fait une brève présentation du CNPB.

Madame la Directrice générale du FAFPA a remercié le patronat pour l'accueil chaleureux et indiqué que l'objectif de sa visite était de se présenter au CNPB et voir comment les relations qui ont toujours liées les deux structures pourraient être renforcées. Elle s'est dite ouverte à toutes formes de propositions pouvant améliorer les services du FAFPA qui a été créée pour les entreprises sous l'impulsion du CNPB. Madame TRAORE a également abordé le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP) dont

le lancement interviendra le 23 mai 2013 et a sollicité le soutien du patronat dans sa mise en œuvre.

Monsieur NACOULMA a traduit tous ses encouragements à Madame TRAORE, et l'a rassuré du soutien du CNPB à ce programme. Au titre des suggestions d'amélioration des services du Fonds, les points suivants ont été évoqués par le Président et les membres du CNPB présents à la rencontre :

- L'amélioration de la représentation du Patronat dans le Conseil de gestion ;
- Le reversement intégral de la taxe patronale d'apprentissage au FAFPA ;
- La réduction du taux élevé de la contribution des bénéficiaires au financement des plans de formation ;
- La lenteur dans l'examen des dossiers.

La Directrice a pris note des préoccupations formulées par le Patronat et pris l'engagement de travailler à leur résolution.

La salle de conférence du Centre National des Archives de Ouagadougou a abrité du 17 au 19 avril 2013 un atelier de formation sur la convention relative aux droits des personnes handicapées et à la vie citoyenne. La formation visait à faire connaître la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées aux élus locaux, aux acteurs du secteur privé, de l'administration publique et de la société civile en vue de sa mise en œuvre. Sept (7) communications ont ponctué cette rencontre.

La première communication animée par la Directrice de la Protection contre la Violation des Droits Humains, Madame Kadidia ZABSONRE a consisté à rappeler l'historique de la protection internationale des personnes handicapées. La convention relative aux droits des personnes handicapées définit les personnes handicapées comme «des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres». Elle a indiqué que la protection juridique des droits des personnes handicapées s'est faite de façon progressive au Burkina Faso. De 1971 à 1994, le Burkina Faso a ratifié les chartes et les déclarations relatives aux droits de l'homme. Mais ces instruments étaient sans force juridique contraignante. C'est le 23 juillet 2009 que le Burkina Faso a adopté la convention relative aux droits des personnes handicapées. Madame ZABSONRE a souligné que selon le RGPH de 2006, 1,2% de la population est en situation de handicap dont 1,3% d'hommes et 1,1% de femmes.

La deuxième communication relative à la protection internationale de la personne handicapée a été présentée par Monsieur Paul KABRE, Conseiller en droits humains au MDHPC, qui a focalisé son intervention sur la convention relative aux droits des personnes handicapées et aux principes fixés par la convention. En effet, cette convention est un traité de grande envergure relatif aux droits de l'homme, qui couvre l'intégralité des droits civils, culturels, économiques,

politiques et sociaux. La convention ne consacre pas de nouveaux droits pour les personnes handicapées, mais explicite ce que les droits de l'homme existants signifient pour les personnes handicapées et précise les obligations des États de protéger et de promouvoir ces droits.

Au titre des principes de la convention, Monsieur KABRE a indiqué qu'il s'agit du principe de la dignité, le principe de non discrimination et le principe du respect de la différence. Il a précisé que les droits des personnes handicapées sont définis par les articles 10 à 30 de la présente convention.

La troisième communication qui a concerné les instruments nationaux de protection et de promotion des

- Le handicap intellectuel ;
- Le handicap visuel ;
- Le handicap auditif.

La cinquième communication sur la prise en compte des questions du handicap dans les plans communaux de Développement (PCD) a été également présentée par Madame Jocelyne VOKOUMA.

Elle a axé son exposé sur les PCD qui sont l'affaire de tous mais surtout des élus locaux qui ont un rôle moteur à jouer dans le cadre de la décentralisation. A ce titre, les maires qui sont les porteurs du PCD et son maître d'ouvrage doivent promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires qui les concernent. Les personnes handicapées étant des

citoyens comme les autres doivent être considérées car elles sont électorales et éligibles.

La sixième communication présentée par Madame

Kadidia ZABSONRE a porté sur la problématique de l'insertion sociale des personnes handicapées.

La communicatrice a mis en exergue le cadre juridique, les enjeux, les défis et les perspectives de l'insertion sociale des personnes handicapées. Elle a indiqué que le cadre juridique de l'insertion sociale des personnes handicapées se compose de l'ensemble des instruments juridiques et des institutions responsables de la réalisation de l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

La septième et dernière communication sur le développement et la gouvernance inclusive a été présentée par Monsieur Ousseini BADINI de Handicap International.

Dans sa présentation, Monsieur BADINI a souligné que la gouvernance inclusive n'est rien d'autre que la prise en compte de toutes les couches sociales dans les programmes de développement. Il a indiqué que le processus de production du handicap est lié aux facteurs individuels et environnementaux. Les facteurs individuels se reconnaissent à travers les systèmes organiques comme l'intégrité, la déficience et la capacité.

Formation sur la convention relative aux droits personnes handicapées et à la vie citoyenne

droits des personnes handicapées a été l'occasion pour Monsieur DJIGUEMDE du Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) de présenter la loi n°012-2010/AN du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. Cette loi stipule en son article 3 de l'institution d'une carte d'invalidité en faveur des personnes handicapées. Les titulaires de la carte bénéficient des avantages dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi et du transport.

Dans le domaine de l'éducation par exemple, les personnes handicapées bénéficient aux différents examens et concours scolaires et universitaires d'un temps supplémentaire en plus du temps réglementaire en fonction de la nature de leur handicap et de l'épreuve concernée. La quatrième communication relative aux acteurs de la réalisation des droits des personnes handicapées et vie citoyenne a été présentée par la Secrétaire permanente du laboratoire de citoyenneté, Madame Jocelyne VOKOUMA. Au cours de sa présentation Madame VOKOUMA a fait le rappel des principales formes de handicap au Burkina Faso. Ce sont essentiellement :

- Le handicap moteur ;

Le Jeudi 06 Juin 2013, à Pacific Hôtel a abrité un atelier de validation de l'étude sur l'évaluation du manuel de police de l'environnement.

L'objectif de cet atelier était d'examiner le rapport de l'étude et de faire des propositions constructives pour améliorer le contenu du document. Le consultant, Monsieur Amidou GARANE a présenté le rapport de l'étude. Il a axé sa présentation en trois grands points notamment la présentation de l'étude, du manuel de police environnementale et du plan d'actions pour le renforcement des capacités des agents.

Concernant le rapport de l'étude, il a tout d'abord rappelé la méthodologie pour la conduite de l'étude. Il s'est agi de la collecte documentaire et la concertation avec les acteurs. La collecte documentaire a consisté à rechercher et à rassembler les textes législatifs et réglementaires intervenant dans la mise en œuvre de la police de l'environnement. Les principaux acteurs rencontrés à cet effet sont les autorités centrales de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile.

Au titre du manuel de la police environnementale, il a défini la police de l'environnement comme étant l'ensemble des règles et des procédures ainsi que les institutions chargées de leur mise en œuvre afin d'assurer une protection effective de l'environnement. Ce manuel comprend trois chapitres.

Le premier chapitre est consacré à la police administrative en matière d'environnement. La police administrative est une forme d'organisation administrative qui consiste à réglementer les activités des particuliers en vue d'assurer le maintien de l'ordre. Elle constitue un puissant moyen de prévention et de répression des infractions en matière d'environnement.

Le deuxième chapitre a concerné le contentieux de l'environnement. Monsieur Amidou GARANE a indiqué dans ce chapitre que le contentieux de l'environnement au Burkina Faso est quasi inexistant en dehors des poursuites engagées contre les personnes présumées auteurs de braconnage. La faiblesse du droit pénal de l'environnement s'explique donc par l'ignorance des populations mais aussi par l'inertie des structures administratives chargées de la protection de l'environnement.

Le troisième chapitre a porté sur la transaction en matière de l'environnement. Monsieur GARANE a précisé que la transaction peut être appréhendée comme une sorte de marchandage entre l'Administration et l'auteur

d'une infraction en matière environnementale. Dans ce cas précis, le règlement se fait à l'amiable.

L'administration de l'environnement propose aux auteurs des infractions l'abandon des poursuites pénales en renonçant à l'exécution d'une décision de justice en contrepartie du paiement d'une somme d'argent dont elle fixe le montant.

Le dernier point de la présentation a porté sur le plan d'actions pour le renforcement des capacités des agents de la police environnementale. Le consultant a justifié l'élaboration du plan d'actions par une faible efficacité de la police environnementale. Cette faible efficacité s'explique par la lenteur dans l'adoption des textes d'application des lois, la non opérationnalisation des textes législatifs et réglementaires, l'inadéquation de certains textes de police de l'environnement, la lourdeur des procédures administratives et la faible promotion de l'assermentation des agents de contrôle.

Validation de l'étude sur l'évaluation du manuel de police de l'environnement

Pour lever les contraintes qui entravent l'efficacité de la police environnementale, il a décliné cinq (05) axes stratégiques qui sont entre autres : la mise en place

d'un cadre législatif et réglementaire adéquat, la formation des agents de la police de l'environnement, l'équipement des agents de police en moyens de contrôle adéquats, l'information et la sensibilisation des partenaires et la coordination des polices de l'environnement.

Le rapport de l'étude a été validé à l'unanimité et cela au regard de la qualité des contributions pour enrichir le document. Les recommandations suivantes ont formulé :

- ◆ Proposer le mécanisme de financement du plan d'actions ;
- ◆ intégrer les actions suivantes dans le plan d'actions :
- ◆ Prévoir un chronogramme de mise en œuvre ;
- ◆ Mettre les textes réglementaires et législatifs en ligne pour faciliter leur accès aux usagers ;
- ◆ Intégrer les modules de formation sur la police environnementale dans les curricula des écoles de formation professionnelle ;
- ◆ Doter les services concernés en logistiques, en matériels informatiques et en infrastructures nécessaires.

La Direction Générale de l'ANPE au Patronat: les produits et services de l'ANPE au menu

Le Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu le 27 mars 2013 en visite de travail, une délégation de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) conduite par son Directeur Général, Monsieur Oussen TAMBOURA.

L'objectif de cette visite était d'échanger sur les produits et services de l'ANPE. La délégation a été reçue par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA qui avait à ses cotés la Secrétaire Générale Madame Philomène YAMEOGO ainsi que les responsables des services techniques.

Le Directeur Général de l'ANPE a remercié le CNPB pour l'accueil puis a indiqué que l'ANPE est une structure étatique qui a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle.



Elle intervient dans le conseil aux entreprises en matière de recrutement et de formation professionnelle. Il a rappelé le rôle de création des emplois par les entreprises avant de conclure qu'aucune initiative ne peut être prise sur cette question sans associer leurs organisation TAMBOURA a également fait cas des efforts de l'ANPE pour rapprocher les offres et demandes d'emplois à travers notamment le relogement de son site web pour moderniser la recherche de l'emploi et offrir aux employeurs des services en ligne.

A ce sujet, il a souhaité la tenue d'une rencontre élargie à l'ensemble des membres du Patronat pour leur présenter les produits et services de l'ANPE.

Le Président du CNPB a remercié le DG de l'ANPE pour cette démarche et à souligné la disponibilité de l'organisation faite par les employeurs à œuvrer pour la tenue de cette rencontre. Il a saisi l'occasion pour saluer les efforts de l'ANPE dans la promotion de l'emploi.

Le nouveau bourgmestre de la capitale rend une visite de courtoisie au Patronat burkinabé



Le mercredi 8 mai 2013, le Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu la visite du nouveau maire de la ville de Ouagadougou, Monsieur Marin Casimir ILBOUDO qui était accompagné d'une forte délégation.

Il a été reçu par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA en présence des membres du Bureau du CNPB et de personnes ressources.

Après avoir souhaité la bienvenue au Maire et sa délégation, Monsieur NACOULMA les a remerciés pour cette visite qui traduit tout l'intérêt qu'ils accordent à l'organisation fastidieuse des employeurs. Il a en outre félicité le nouveau bourgmestre pour sa brillante élection à la tête de la commune de Ouagadougou avant de lui traduire ses encouragements et ses vœux de succès dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions au regard des nombreux défis à relever.

Avant de poursuivre, il a présenté au Maire et à son équipe, le CNPB puis a souhaité que les relations privilégiées qui ont toujours existées entre les deux structures se renforcent davantage.

Pour terminer, il a soumis à l'attention du premier responsable de la ville de Ouagadougou des préoccupations tournent entre autres sur le développement du partenariat public/privé,

l'intensification de la communication avec les acteurs du secteur privé, le transport urbain.

Le Maire ILBOUDO à son tour a remercié le CNPB pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui a été réservé ainsi qu'aux membres de sa délégation.

Il a souligné que sa visite qui intervient aux lendemains des élections municipales traduit la volonté de l'exécutif municipal de se faire connaître de ses partenaires traditionnels et de recueillir leurs suggestions, avis et propositions en vue de mieux répondre aux attentes des populations.

En outre, le bourgmestre de la ville de Ouagadougou a apprécié et salué à sa juste valeur la contribution du Patronat Burkinabé au développement économique national et traduit toute la disponibilité et l'engagement de son équipe à prendre en compte les préoccupations soulevées par le CNPB et dont l'importance n'est plus à démontrer pour le développement de la ville.

Le lundi 27 mai 2013, à la salle de conférence de Splendide Hôtel s'est tenu un atelier de formation sur le modèle Threshold 21 (T₂₁) pour soutenir la transition nationale vers l'économie verte organisé par le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) avec l'appui du Millenium Institute (MI) à travers le projet Initiative Pauvreté – Environnement du Burkina Faso (IPE/BF).

Son objectif est d'appuyer le gouvernement burkinabé en vue d'entreprendre de possibles réformes d'économie verte pour la mise à disposition d'un outil quantitatif dynamique et transparent qui aide à l'analyse politique et le développement.

Le Burkina Faso a été désigné pour faire partie des six (06) pays qui vont

bénéficier du partenariat sur l'économie verte (PAGE). Au regard des enjeux de l'économie verte pour des pays dont l'économie repose essentiellement sur le capital naturel que le Burkina a adhéré à ce projet dans l'optique de promouvoir la croissance durable, les modes de consommation et de production durables et de favoriser l'innovation. Trois communications ont été animées par les experts en économie verte.

La première communication présentée par Monsieur Mamadou M. DIAKITE avait pour objet de présenter l'initiative économie verte et des objectifs de l'atelier. L'Economie Verte (EV) cherche à mobiliser la communauté internationale et les pays individuellement à investir dans les secteurs dits verts.

L'atelier vise les objectifs spécifiques suivants :

- ◆ L'évaluation économique, sociale et des choix politiques ;
- ◆ La définition des indicateurs ;
- ◆ L'identification des secteurs prioritaires et le renforcement des capacités d'une trentaine de participants des ministères sur le modèle T₂₁.

La deuxième communication relative au cadre institutionnel du processus de l'économie verte au Burkina Faso a été présentée par l'expert IPE/BF basé au PNUD, Monsieur Oumar N'DIAYE. Il a indiqué que l'objectif de IPE est

- ◆ L'investissement dans le renforcement des capacités ;
- ◆ La définition d'une fiscalité favorable à la création d'emplois verts.

La troisième et dernière communication coanimée par Madame Brigitte KOPAINSKY et le Professeur TRAORE de l'Institut International de l'Eau et de l'Environnement (2iE) a été l'occasion pour eux de faire une introduction à la dynamique des systèmes et du modèle T₂₁.

Le modèle T₂₁ est un outil de simulation et d'analyse dynamique qui sert à appuyer les politiques de développement national, la vision politique et l'allocation du budget. Le modèle aide à la planification de long terme à travers

la compréhension du système. Il permet d'incorporer toutes les variables quantifiables requises pour démontrer les résultats, comparer les effets des différentes politiques.

Le modèle Threshold 21 (T₂₁) permet d'analyser de manière transparente comment opérer au mieux la transition vers une économie verte et d'illustrer les synergies des politiques sectorielles sur le long terme et leurs interactions en vue d'aider les pauvres tout en améliorant les conditions environnementales. La spécificité du modèle est qu'il n'est applicable qu'au cadre macroéconomique, c'est-à-dire à l'échelle d'un pays ou d'une communauté comme la CE-DEAO ou l'UEMOA.

d'appuyer les Etats à intégrer les questions environnementales et économiques dans les projets et programmes afin de promouvoir des emplois verts décentés. Caractérisant la croissance verte, Monsieur N'DIAYE a souligné que l'économie verte joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'amélioration de la croissance économique et la promotion du développement durable. Il a relevé quelques secteurs porteurs d'emplois verts au Burkina Faso qui sont entre autres : l'agriculture, l'énergie, l'eau, la pêche, le bâtiment, l'écotourisme et les forêts. Il a précisé que pour éradiquer la pauvreté dans un contexte de développement durable, il faut créer des conditions favorables pour la promotion de l'économie verte notamment :

- ◆ La mise en place d'un cadre réglementaire solide ;

Le modèle Threshold 21 pour soutenir la transition nationale vers l'économie verte

Du 2 - 3 Mai 2013, s'est tenu à l'hôtel PALM BEACH un atelier sur la consultation nationale pour l'élaboration de la phase II du projet Initiative Pauvreté – Environnement / Burkina (IPE/BF). Lancée en 2005 par les Nations Unies, l'IPE est un programme mondial qui vise à mettre en synergie les initiatives de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté des Programmes des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et pour l'Environnement (PNUE).

Au total, 22 pays dans le monde sont concernés par IPE dont 10 pays africains qui sont : le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mali, le Malawi, le Liberia, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie et le Botswana. Pour le cas spécifique du Burkina Faso, le programme a été lancé en 2010.

Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, Monsieur Mamadou ONADJA, a précisé que le but de l'atelier, est de permettre à toutes les parties prenantes du programme d'exprimer leurs préoccupations pour une synergie d'actions et une réussite de la phase II de IPE/Burkina. Il a indiqué que la contribution de l'environnement au PIB est de 6,48%. Premier exercice du genre, dans

la formulation des plans de développement, cette 1^{ère} consultation nationale sur l'élaboration de la phase II de

IPE-Burkina sera le lieu pour les participants de renseigner le cadre logique global de IPE, adapté au contexte du Burkina Faso. Trois présentations ont marqué cet atelier : le bilan de la phase I de IPE, les leçons apprises, les lignes directrices IPE Afrique et du cadre des ressources et résultats 2013-2017.

La 1^{ère} présentation faite par Monsieur Rasmán OUEDRAOGO, Coordonnateur national de IPE-Burkina a porté sur le bilan de la phase I. Il a axé sa présentation sur trois (03) points essentiels qui sont entre autres, l'historique, les objectifs et résultats attendus et les réalisations.

C'est en 2007 que le gouvernement du Burkina Faso a formulé la requête du projet Initiative-Pauvreté-Environnement. En 2010, il a obtenu la signature du projet avec le PNUD et le projet a été lancé officiellement par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Ce projet s'est

étendu sur la période allant de juillet 2010 à juin 2012 avec un budget global de 1 950 000 dollars US. La mise en œuvre de la phase I de IPE/Burkina a été participative avec comme partenaires le Ministère de l'Économie et des Finances, la Direction Générale de l'Économie et de la Planification, l'Union Européenne et les Programmes et Projets similaires.

S'agissant des objectifs et résultats attendus, Monsieur le Coordonnateur de IPE/Burkina a indiqué que l'objectif global est d'institutionnaliser l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les politiques sectorielles de développement aussi bien au niveau central que décentralisé, afin d'assurer un développement durable et une croissance pro-pauvre dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Concernant les résultats attendus, le Coordonnateur de IPE a souligné que les acteurs nationaux ont reconnu la contribution de l'environnement à l'économie nationale et à la croissance pro-pauvre. De plus, les priorités pauvreté-environnement nationales sont traduites en activités concrètes et intégrées dans la SCADD, les plans sectoriels et les cadres budgétaires régionaux.

Enfin, il a indiqué que les principaux acteurs impliqués dans le processus d'élaboration de la SCADD, les processus de planification sectorielle et les processus décentralisés sont formés sur l'intégration pauvreté-environnement.

En termes de réalisation, il a précisé que le taux d'exécution des activités prévues est de 75%. Comme réalisations, il a cité l'étude sur les mines éditée en 1500 exemplaires, l'évaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles en 2500 exemplaires et l'atelier de formation des communicateurs et des cadres de certains ministères.

Monsieur Oumar N'DIAYE expert international IPE basé au PNUD à présenter les leçons apprises et les acquis de IPE/Burkina. Il a montré que l'environnement est un secteur productif et transversal qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations à travers l'exploitation des

ressources naturelles. Cependant, la contribution de l'État au budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable reste faible (0,5% en 2001 à 1% en 2012). Pour l'intégration des liens pauvreté-environnement dans les plans, projets et programmes de la phase II de IPE, Monsieur Oumar N'DIAYE a fait quelques recommandations qui sont entre autres :

- La production d'outils économiques pour influencer les processus budgétaires ;
- Des actions d'informations, de sensibilisation des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, de l'Assemblée Nationale, du Ministère de l'Économie et des Finances sur l'IPE ;
- L'harmonisation du concept du Développement Durable et sa pratique ;
- L'amélioration du rapportage et la diffusion de l'information sur le net.

La dernière présentation portant sur les lignes directrices IPE-Afrique et du cadre des ressources et résultats 2013-2017 a été faite par le Conseiller régional de IPE, Monsieur Amath Pathé SENE.

Il a souligné que la 1^{ère} phase IPE était consacrée à l'élaboration des documents et au renforcement des capacités des acteurs

sur les questions de pauvreté-environnement. La deuxième phase consistera à appuyer à la

mise en œuvre des politiques, plans et budgets ayant intégré les questions pauvreté-environnement, pro-pauvres et les questions sensibles au genre. Il a cité quelques orientations qui sont les suivantes :

- Provoquer une augmentation des investissements publics et privés dans le secteur de l'environnement avec un focus sur les processus budgétaires ;
- Apporter une assistance technique aux différents pays concernés par le programme ;
- Faire un focus sur les politiques sectorielles notamment l'agriculture, l'eau, les mines, l'énergie et la forêt ;
- Intégrer les changements climatiques dans les processus de planification.

Consultation nationale pour l'élaboration de la phase II du projet Initiative Pauvreté – Environnement / Burkina

Protection sociale au Burkina : rencontre d'échanges avec le Premier Ministre



Sur invitation de son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre du Burkina Faso, une délégation du Patronat burkinabé conduite par son Président Monsieur Birahima NACOULMA était le Jeudi 11 avril 2013 à la primature pour des échanges autour de la protection sociale.

La rencontre présidée par le Premier Ministre a également connu la présence de représentants des partenaires techniques et financiers, de l'association des municipalités, de l'association des régions et de la société civile. Le Gouvernement a adopté en septembre 2012 la politique nationale de protection sociale et son plan d'actions qui ont pour objectif d'offrir une protection de base à

l'ensemble des couches de la population burkinabé.

La protection sociale par définition désigne tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux. La mise en œuvre d'une telle politique nécessite un engagement de tous les acteurs. D'où l'initiative de cette concertation par le Premier Ministre qui assure la tutelle de cette politique et abrite le secrétariat permanent chargé de sa mise en œuvre.

La rencontre devait permettre de recueillir les points de vue des acteurs afin de pouvoir avancer dans le processus de mise en œuvre de la protection sociale au Burkina.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé pour sa part a félicité le Gouvernement pour l'adoption de la politique nationale de protection sociale et ses efforts en matière d'extension de la sécurité sociale au profit des travailleurs indépendants des professions libérales et ceux de l'économie informelle.

La protection sociale est une question majeure qui préoccupe le mode du travail au regard de ses enjeux et ses implications sur la productivité et le développement des entreprises. Elle se pose aujourd'hui comme un défi commun non seulement au Gouvernement mais aussi aux Partenaires

sociaux de notre pays. C'est pourquoi le Patronat a apporté sa contribution dans le cadre des réflexions entamées depuis 2002 et qui ont abouti, à l'adoption de la Politique Nationale de Protection Sociale. Le CNPB a réaffirmé sa conviction qu'une politique de protection sociale doit reposer sur une vision claire de la contribution de chaque acteur notamment en matière de financement. En effet au delà des cotisations sociales, certaines entreprises sont de plus en plus engagées dans la souscription d'assurance complémentaire et la mise en place de mutuelles sociales au profit de leurs travailleurs.

Ces initiatives ne peuvent être pérennes que si le Gouvernement poursuit ses efforts en vue du développement d'entreprises durables et la consolidation du tissu économique national. Pour atteindre cet objectif, le Patronat a suggéré au gouvernement que la mise en œuvre du mécanisme de la solidarité en faveur des populations démunies soit mieux articulée avec le respect de la réalité des prix des produits de première nécessité et d'autre part que les transferts sociaux soient davantage orientés vers l'accroissement de la demande des biens et services.

Enfin, le CNPB à réaffirmer sa disponibilité à s'impliquer aux cotés du Gouvernement pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la politique nationale de protection sociale dans notre pays.

Négociation de l'APE en Afrique de l'Ouest: De Accra à Banjul, une légère augmentation de l'offre d'accès

Du 6 au 10 mai 2013, il s'est tenue à Banjul en Gambie une réunion régionale sur l'offre d'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Économique (APE).

Cette réunion fait suite aux réunions des experts et du Comité Ministériel de Suivi (CMS) qui se sont tenues respectivement à Accra du 10 au 14 février 2013 et à Praia, les 21 et 22 mars 2013. Elle avait pour objectif de permettre aux Etats d'exprimer leurs préoccupations à la Commission de la CEDEAO sur la nouvelle offre d'accès au marché et aussi de recevoir les réponses appropriées de la Commission. En effet, face au blocage des négociations de l'APE depuis 2010, les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont pris l'initiative de proposer aux Etats une nouvelle offre d'ouverture passant de 70% à 74,19% du volume du commerce.

Cette progression du taux d'ouverture obtenue grâce à une recatégorisation de certains produits initialement exclus de la libéralisation n'avait pas fait l'unanimité à Accra lorsque l'offre à été pré-

sentée à la réunion des experts. Le CMS qui a suivi la réunion des experts en mars a pris acte de la démarche qui a conduit à la nouvelle proposition d'offre d'accès au marché et a recommandé la tenue d'une réunion régionale pour permettre aux Etats d'exprimer leurs préoccupations relativement aux nouvelles positions de certains produits dans l'offre d'accès.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la réunion de Banjul. Les préoccupations formulées par les Etats se traduisaient en termes de demandes de ré catégorisation de certains produits dans des groupes plus ou moins protégés. Inutile de dire que les intérêts des Etats en la matière étaient parfois divergents. Le même produit peut être à la fois un produit fini pour un pays (donc nécessité qu'il soit protégé) et un produit intermédiaire pour un autre, nécessitant qu'il soit alors faiblement taxé. L'arbitrage des deux commissions en prenant en compte ces intérêts nationaux exprimés par les représentants des Etats mais aussi et surtout en tenant compte de l'intérêt de la région a permis de remodeler l'offre d'accès.

Au total les préoccupations exprimées par les Etats portaient sur 228 lignes tarifaires. Au terme de l'arbitrage on note que:

- ◆ 31 lignes tarifaires passent dans des catégories de produits à niveau de protection plus élevé;
- ◆ 109 lignes tarifaires passent dans des

catégories de produits à niveau de protection plus faible;

- ◆ 87 lignes tarifaires sont maintenues dans leurs catégories tel que présentée à Accra.

L'impact global de cette retouche de l'offre d'accès au marché est que l'offre régionale passe de 74,19% à 75,13% du volume du commerce. Un résultat tout de même surprenant pour une réunion qui s'est tenue parce que justement certains Etats s'inquiétaient de l'impact d'une ouverture au-delà de 70%.

Mais que dire si ce résultat est le reflet de la prise en compte des intérêts des Etats membres. L'Union Européenne demande depuis le début des négociations, une ouverture du marché ouest africain à 80%. La grande question reste à savoir si cette offre de plus de 75% sera suffisante pour faire bouger les négociations. Dans le cas contraire comme le dit l'adage « une concession non échangée est un avantage perdu », l'Afrique de l'Ouest sera-t-elle prête à faire finalement le petit saut qui reste ? Il est bon de rappeler que d'autres points de divergences non moins importants demeurent dans les négociations.

L'Afrique de l'Ouest envisage-t-elle aussi de renoncer à ses prétentions sur ces points pour parvenir à la signature de l'APE ? Jusqu'où sera-t-elle prête à aller pour sauver le processus d'intégration régionale?



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE
Seydou TRAORE

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

* *
*

Campagne d'information sur le budget de l'État gestion 2013

Le Gouvernorat de Ouagadougou a organisé le vendredi 24 Mai 2013, salle de conférence de l'Institut Français de Ouagadougou une Campagne d'information sur le budget de l'Etat gestion 2013. Cette rencontre avait pour but d'apporter une visibilité sur la loi de finances 2013 aux structures administratives, aux collectivités territoriales, à la société civile, aux projets et programmes et au secteur privé. Monsieur le Gouverneur a indiqué que le budget de l'Etat Gestion 2013 a été élaboré dans un contexte difficile marqué au plan national sur la crise alimentaire et au plan international par les effets de la crise sociopolitique au Mali et la crise de l'endettement de la zone euro.

Le Directeur Général du Budget, Monsieur Amadou SANGARE a défini le budget de l'Etat comme étant la traduction chiffrée des intentions de l'Exécutif en matière de développement économique et social. Il a axé sa présentation en quatre (04) principaux points notamment, les priorités du budget de l'Etat, les grandes orientations, les grandes masses du budget et les mesures d'accompagnement.

Au titre des priorités, le Directeur Général du budget a indiqué qu'elles s'articulent autour de quatre domaines :

- ◆ Le renforcement des piliers de la croissance avec une attention particulière pour les secteurs de production et de soutien à la production (infrastructures de transport, énergie et promotion des PME/PMI) ;
- ◆ La consolidation des acquis sociaux notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la protection sociale ;
- ◆ La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- ◆ Le renforcement de la défense du territoire et de la sécurité intérieure.

Au titre des grandes orientations, les actions envisagées dans le budget de l'Etat gestion 2013 sont entre autres :

- ◆ le développement d'une agro-industrie ;
- ◆ l'aménagement des zones d'activités adaptées et favorables au développement des entreprises ;

La promotion d'un financement approprié des PME/PMI à travers la mise en place de lignes de crédits spécialisées.

Poursuivant, Monsieur SANGARE a souligné que les choix stratégiques qui s'imposent dans ces orientations sont de deux ordres. En matière de ressources, il s'agit de poursuivre une stratégie d'endettement prudente et de mettre à contribution le partenariat public-privé pour soutenir la mise en œuvre de la SCADD. En matière de dépenses, la rigueur sera de mise dans la gestion des dépenses afin de prévenir tout dérapage de nature à fragiliser les équilibres macro-économiques.

Concernant les grandes masses du budget, il a précisé que les recettes totales prévisionnelles au titre de l'année 2013 sont de 1 493,9 milliards de francs CFA contre 1 654, 9 milliards de francs CFA de dépenses totales soit un besoin de financement de plus de 161 milliards de francs CFA.

Au titre des mesures d'accompagnement, le Directeur Général du Budget a indiqué qu'il est prévue dans le budget 2013, la poursuite de l'expérimentation du partenariat public-privé au titre de la gestion du péage sur les routes bitumées, les mesures fiscales préférentielles en faveur de la promotion de l'énergie solaire, la poursuite de l'anticipation du processus de passation des marchés publics et le suivi de la mise en œuvre des recommandations du forum des acteurs des marchés publics et notamment la facilitation de l'accès des PME / PMI et des artisans aux marchés publics.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf